



## Demande d'aide judiciaire suite à opposition à injonction de paye

Par **lianed123**, le **29/11/2010** à **01:04**

Bonjour,

Je souhaite demander une aide judiciaire. Je dois comparaître le 17 décembre prochain suite à une opposition à une injonction de payer que j'ai faite. Ai-je le temps de faire la démarche ? Dois-je informer de suite le TI ? Comment procéder ?

Merci pour votre réponse,

Cordialement,

E. DI GLERIA

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **02:17**

Déposer de suite votre dossier (en vous déplaçant), demandez un reçu de dépôt, demandez-leur quand vous aurez la réponse (par écrit si possible), expliquez-leur le problème.

Le but est d'obtenir un renvoi de l'audience (vous devrez la demander en la justifiant et déplacez-vous le jour de l'audience pour faire cette demande au juge, de vive voix)

Par **lianed123**, le **30/11/2010** à **00:16**

bonsoir,

merci beaucoup pour votre réponse, mais j'avoue ne pas comprendre la deuxième partie de

votre réponse.

"Le but est d'obtenir un renvoi de l'audience (vous devrez la demander en la justifiant et déplacez-vous le jour de l'audience pour faire cette demande au juge, de vive voix) ".

Donc, si je reprends : je dépose un dossier de demande d'aide juridictionnelle au TI avec un reçu et je demande un report d'audience en même temps ?. Que voulez-vous dire par "déplacez vous le jour de l'audience pour faire cette demande au juge, de vive voix".

Sincèrement,  
éliane

Par **mimi493**, le **30/11/2010** à **01:23**

Vous avez une audience le 17, vous devez y aller, impérativement si vous n'avez pas obtenu avant un report d'audience (avec une preuve écrite que ça a été accepté) afin de la demander de vive voix avec des preuves que vous avez demandé l'aide juridictionnelle et que vous attendez la réponse.

Vous pouvez écrire au juge pour demander ce renvoi avant mais en apportant un motif, donc le dépôt de votre demande d'aide juridictionnelle.

Le problème est : depuis quand savez-vous que cette audience est le 17 décembre ?

Par **lianed123**, le **30/11/2010** à **15:30**

bonjour et merci de continuer à me répondre,

le courrier émanant du TI date du 22 novembre 2010, mais je l'ai réceptionné par lettre recommandée le 25 novembre 2010.

Je vais aller au TI de Mantes la Jolie demain pour l'aide juridictionnelle et le report d'audience.

Sincèrement,  
lianed